



ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.

- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat d'apprentissage pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.
- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'apprentissage et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site
 Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

Eric BERTON

Président

Aix-Marseille Université

DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS: NOTRE STRATÉGIE

Aix-Marseille Université (AMU) est une université de rang mondial (131ème au classement de Shanghai), située dans le top 5 des universités françaises, labellisée université d'excellence et coordinatrice du projet d'université européenne CIVIS. Son emplacement stratégique, au carrefour de l'Europe et de la Méditerranée, fait d'Aix-Marseille Université un lieu privilégié d'accueil, d'échanges et d'ouverture sur le monde. Aix-Marseille Université entend ainsi poursuivre une politique résolument tournée vers les enjeux européens et internationaux contemporains et conforter la place importante du programme Erasmus au sein de sa stratégie.

Rassemblant aujourd'hui environ 80 000 étudiants, l'activité internationale d'AMU se caractérise par quelques chiffres clés :

- 10 000 étudiants internationaux dont 1 400 doctorants internationaux,
- 370 partenaires Erasmus+, 33 projets Erasmus+ en cours
- 350 accords de coopération internationale,
- 45 diplômes en partenariat international,
- 250 cotutelles internationales de thèses avec 74 pays.

Face à la grande diversité des coopérations, Aix-Marseille Université s'est engagée dans une stratégie visant une véritable internationalisation de l'institution, avec la définition de priorités stratégiques. Cette stratégie internationale, identifiant une vingtaine de cibles sur les cinq continents, ainsi que plusieurs réseaux d'excellence, se déploie depuis 2017. Elle s'appuie sur les mesures incitatives de la fondation A*MIDEX qui est devenue un outil majeur d'internationalisation, tout comme l'institut d'études avancées IMERA accueillant en résidence des chercheurs du monde entier. AMU développe désormais une politique internationale de site en synergie avec les partenaires scientifiques (Inserm, CNRS, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Ecole Centrale de Marseille) et les principaux acteurs du territoire. AMU est désormais considérée comme incontournable par les acteurs socio-économiques de la métropole et au-delà. Cette dynamique a profité à la communauté universitaire dans ses diverses disciplines, grâce notamment aux projets obtenus au niveau national ou européen. Le plus récent et symbolique de ces succès est l'Université européenne CIVIS qui allie AMU à 7 autres Universités européennes et ouvre de nouvelles opportunités à notre communauté.

En 2019, pour aller plus loin et mieux utiliser son potentiel de recherche au bénéfice de l'amélioration de son offre de formation, AMU a créé 13 nouveaux instituts de recherche et de formation interdisciplinaires, véritables catalyseurs du futur. Conçus comme les fers de lance de la transformation structurelle du lien formation-recherche dans les domaines scientifiques les meilleurs et les plus prometteurs du site, ils rassemblent actuellement un tiers des étudiants inscrits en Master et Doctorat.

La politique internationale d'AMU s'appuie sur une stratégie associée à de solides partenariats de coopération ainsi qu'à une expérience avérée dans le management de projets et l'organisation de la mobilité internationale. La politique d'AMU permet de combiner à la fois une stratégie d'établissement qui soutient les priorités (topdown) et des initiatives des différentes composantes (bottom-up).

La vocation internationale d'AMU nous conduit à poursuivre la construction d'une université aux conditions d'attractivité à la hauteur des enjeux de l'enseignement supérieur et de la Recherche, capable de valoriser ses apports territoriaux spécifiques. Le programme Erasmus+ permet à AMU de poursuivre son processus d'internationalisation en participant à l'ensemble des appels à projets annuels lancés par le programme tout en développant une vision stratégique de l'avenir de ses partenariats. C'est dans ce riche contexte qu'AMU, déjà très impliqué dans le programme Erasmus+ actuel, prévoit de poursuivre et d'intensifier sa participation à l'ensemble des actions proposées dans le cadre de la prochaine programmation 2021-2027.

A- Un engagement essentiel dans l'espace européen aux côtés des institutions européennes

1. Un fort ancrage communautaire

Avec 370 partenaires Erasmus+ et 800 mobilités vers l'Europe, auxquels s'ajoutent plus de 50 accords de coopération, l'ancrage européen d'AMU est marqué par la richesse des échanges, autant dans le domaine de la mobilité et de la formation que de la recherche. La politique européenne d'AMU s'inscrit dans la continuité

du processus de Bologne (pour la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui compte aujourd'hui 48 pays). Elle s'articule avec l'espace européen de la recherche, afin de mieux promouvoir la mobilité, renforcer l'attractivité de la zone Europe, favoriser l'excellence scientifique, la compétitivité et l'innovation par la promotion d'une meilleure coopération et d'une coordination entre les différents acteurs. La stratégie « Europe » d'AMU intervient de manière transverse à ses différentes missions : formation, recherche, innovation. Les coopérations avec les partenaires européens sont denses avec de nombreux échanges d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, des projets collaboratifs, cotutelles de thèse, cursus intégrés.

AMU compte une trentaine de diplômes en partenariat international avec les plus grandes universités européennes. 33 projets Erasmus+ en cours de réalisation sont en coordination ou impliquent la participation active d'AMU. La cellule Europe de la DRV et Protisvalor, ainsi que la DRI, sont des acteurs essentiels du développement de ces projets européens de recherche ou de formation. Depuis le 1er janvier 2016, AMU dispose d'une représentation à Bruxelles, installée dans les bureaux de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte-D'Azur. AMU est ainsi devenue la première université française représentée à Bruxelles. Le représentant d'AMU mène une action de lobbying, de veille, de conseil et d'accompagnement pour renforcer la visibilité de l'université, développe les réseaux et soutient les équipes dans leur recherche de financement européen.

2. CIVIS, une université civique européenne

En 2019, le projet **d'université civique européenne CIVIS** coordonné par AMU a été retenu parmi les 17 alliances sélectionnées par la Commission européenne au titre du premier appel pilote de la DG-EAC. CIVIS comprend avec AMU 8 partenaires : l'Université Capodistrienne d'Athènes (Grèce), l'Université de Bucarest (Roumanie), l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), l'Université Autonome de Madrid (Espagne), l'Université de Rome la Sapienza (Italie), l'Université de Stockholm (Suède), l'Eberhard Karls Universität de Tübingen (Allemagne).

CIVIS, une université civique européenne, est une **initiative de grande envergure** qui vise à créer un **campus interuniversitaire européen** véritablement unique où les étudiants, les enseignants, les chercheurs et le personnel se déplacent, étudient et collaborent facilement au sein de l'alliance. En s'appuyant sur la force et l'innovation des activités scientifiques et éducatives des 8 institutions, les efforts et expériences sont mis en commun pour développer une alliance fortement liée aux environnements sociaux et géographiques et orientée vers les défis mondiaux. Cette alliance rassemble plus de 384 000 étudiants et 55 000 membres du personnel et favorise l'innovation dans tous les domaines d'activité, la mobilité apprenante, le multilinguisme, le multiculturalisme, et l'engagement civique.

L'alliance croit fortement que l'avenir de l'Europe et celui de l'Afrique sont étroitement liés. C'est pourquoi CIVIS affirme sa vocation de pont entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique, dans le cadre d'un engagement à long terme, et favorise la collaboration en matière d'éducation et de recherche avec les partenaires méditerranéens et africains.

Pour soutenir les objectifs de l'alliance, les universités ont l'intention d'utiliser les différentes actions du futur programme Erasmus. Pour faciliter la mobilité du personnel et des étudiants, les universités membres ont signé des accords institutionnels bilatéraux Erasmus entre toutes les universités et lancé des appels à mobilité à court terme (KA1, mobilité). L'objectif à long terme de CIVIS est de développer un niveau profond d'intégration européenne, impliquant des parcours d'apprentissage en commun, le développement d'installations de recherche complémentaires et des diplômes divers orientés vers la résolution des défis sociétaux au niveau régional, national et international. Ces objectifs ambitieux peuvent être soutenus par des partenariats pour la coopération (KA2) et le soutien politique au développement et à la coopération (KA3). Les multiples opportunités à tous les niveaux entre toutes les universités partenaires, et pour l'Europe dans son ensemble, seront des instruments essentiels pour contribuer à la modernisation de l'espace européen de l'éducation.

3. Des relations bilatérales privilégiées

Au-delà de l'Alliance CIVIS, AMU maintient des relations bilatérales privilégiées, notamment en Allemagne et en Italie. Membre de l'Université Franco-Allemande (UFA), AMU est ainsi co-fondatrice d'un collège doctoral franco-allemand dans les domaines des sciences historiques et des études germaniques, confirmant ainsi son expertise dans la mise en place de formations bilatérales intégrées et de haut niveau. Avec l'Italie, au travers de l'appel à projets Vinci de l'Université Franco-Italienne (UFI), AMU développe des double-diplômes de Master/Laurea Magistrale avec des universités partenaires et des cotutelles. Hors de l'espace communautaire, AMU entretient des relations privilégiées en Russie, soit par le biais des collèges universitaires de Moscou et St Pétersbourg dont AMU est membre fondateur, soit dans le cadre de l'université franco-russe à laquelle AMU a adhéré depuis juillet 2019. Le Royaume-Uni occupe également une place importante de coopération étant une destination plébiscitée de nos étudiants et avec lequel une riche collaboration scientifique existe depuis de longues années. Le Brexit nécessitera de recentrer nos accords sur quelques établissements privilégiés.

B – un axe Méditerranéen et Africain pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain

1. La Méditerranée est pour AMU un espace de proximité et de coopération autant qu'un objet de recherche

AMU développe une vision globale de la coopération à conduire sur l'axe EMA (Europe-Méditerranée-Afrique), en lien avec les grands défis qui affectent cet espace : migrations, croissance urbaine, santé, environnement, réchauffement climatique, accès à l'eau, énergie...; autant de domaines où la production de connaissances et la formation de la jeunesse peuvent apporter une contribution essentielle au développement de ces vastes régions dont la crise systémique impacte, au-delà des populations et territoires considérés, le continent européen dans son ensemble. A noter que l'université européenne CIVIS, coordonnée par AMU, a fait de ses relations avec la Méditerranée et l'Afrique un axe privilégié.

Le Consortium des Universités Euro-Méditerranéennes Téthys créé le 28 janvier 2000, par 22 universités du pourtour méditerranéen est un réseau porté par AMU comprenant actuellement plus de 60 universités de 20 pays. Il regroupe les principales universités du Maghreb, du Machrek et des pays du Sud de l'Europe. Ce partenariat permet d'entreprendre des actions en réseau de grande envergure, avec le soutien de programmes nationaux, internationaux ou européens et plus particulièrement du programme Erasmus+.

2. En Afrique subsaharienne, une longue tradition de coopération scientifique soutient les problématiques de développement

L'Université a décidé de centrer ses collaborations en opérant un choix de partenaires avec lesquels elle a signé des accords de coopération et en privilégiant les universités à fort potentiel de développement et de rayonnement régional. Ces actions se déclinent plus particulièrement en santé, mathématiques, environnement, géographie et éducation. Elles comportent trois volets : l'aide à la mise en place de formations universitaires, la formation de formateurs et la formation par la recherche des étudiants. En outre, AMU encourage des programmes d'échanges d'étudiants Nord-Sud, notamment dans le cadre de stages de terrain, afin de renforcer les partenariats avec les universités plutôt que de privilégier l'accueil d'étudiants individuels. Les accords concernent l'ensemble des pays d'Afrique occidentale et équatoriale francophone (du Sénégal au Congo), et l'Afrique du Sud.

C- Une politique de mobilité ambitieuse

1. Favoriser la mobilité internationale des étudiants et des personnels

Penser International, c'est penser avant tout la mobilité internationale au profit des étudiants et de tous les personnels pour répondre aux besoins de chacun et à la nécessité de favoriser la mixité, le partage des connaissances scientifiques et culturelles, développer le multilinguisme et l'employabilité.

Aix-Marseille Université fait de la mobilité internationale (étudiante et des personnels) un élément structurant de sa stratégie internationale :

- * Le projet d'université européenne doit tendre à 50% de mobilité au sein de l'alliance,
- * L'établissement investit 1M€ en fonds propre dans un plan de mobilité sortante,
- * La politique de promotion et d'attractivité développée par AMU au travers de la labellisation « Bienvenue en France » s'appuie sur des partenariats internationaux solides, c'est-à-dire alimentés par des flux réguliers de mobilités entrantes et sortantes.

La mobilité étudiante est en effet centrale dans une logique d'internationalisation : elle permet de développer de manière structurée, institutionnalisée, avec des flux de plus en plus conséquents, des relations avec des établissements partenaires assez rapidement, notamment les partenaires stratégiques. Dans ce contexte, AMU vise à atteindre une masse critique de mobilités encadrées de 10% à moyen terme et 50% à plus long terme.

De même, la mobilité des personnels est un enjeu majeur de la politique de l'établissement. La participation d'AMU aux projets Erasmus+ de mobilité, se voit compléter par d'autres dispositifs. Par exemple, une initiative de soutien à la formation linguistique et à la mobilité internationale s'adresse au personnel de scolarité et des cités universitaires du CROUS. Elle leur permet d'être plus à l'aise en matière d'accueil des étudiants étrangers et d'échange de bonnes pratiques professionnelles. Elle vise à terme le développement d'un réseau avec leurs homologues des 8 universités partenaires CIVIS.

2. Vers une diversification des mobilités

Pour atteindre ces objectifs, le projet d'université européenne CIVIS va permettre de développer une offre spécifique de mobilité étudiante de courte durée et de mobilité mixte. Cette démarche améliorera et renforcera les actions de collaboration et l'apprentissage mutuel. Elle permettra aux étudiants d'acquérir des compétences de haut niveau et d'accroître leurs possibilités d'études et d'emploi à l'étranger. L'accent sera mis sur la mobilité virtuelle permettant également de limiter l'empreinte carbone. Par des engagements concrets visant à accroître de manière significative la mobilité, tant physique que virtuelle, CIVIS cultivera également un "sentiment d'appartenance" à une université européenne, mettra en valeur les compétences **linguistiques et interculturelles** des étudiants et renforcera en même temps leur sentiment d'identité européenne. La mobilité du personnel est aussi privilégiée. Le désir d'**inclusion** sera présent dans toutes les actions mises en œuvre, en particulier dans **la lutte pour l'égalité des sexes, la non-discrimination et l'égalité sociale.**

D- Une politique d'excellence pour attirer les meilleurs étudiants

Très attachée aux filières d'excellence aussi bien au niveau Master que Doctorat, Aix-Marseille Université travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour développer des échanges sur la base de programmes conventionnés. Par exemple, AMU est lauréate du programme COFUND : DOC2AMU. Elle coordonne en Sciences 4 projets Erasmus Mundus joint Master Degrees (EMJMD) et participe à 3 autres en Sciences Humaines et Sociales. Pour renforcer sa visibilité et promouvoir ses formations à l'international, l'Université est très présente dans les salons éducatifs internationaux qui lui permettent de rencontrer plus aisément ses partenaires et d'attirer de nouveaux étudiants.

La création d'instituts formation/recherche permet également à AMU de poursuivre sa structuration en améliorant le rayonnement et l'attractivité de ses communautés scientifiques reconnues de niveau international. Ces instituts contribuent à la promotion des activités scientifiques et pédagogiques sur le plan international, en permettant l'accueil de plus de 1364 étudiants internationaux par an, plus de 5 060 étudiants de Master et plus de 850 doctorants.

L'offre de cours dispensés en anglais permet d'ouvrir les formations à un public étudiant plus large. L'initiative *Taught in English* vise, à terme de passer de 20% à 35% de formations dispensées en langue anglaise. De plus, un appel à projets sera lancé et soutenu par A*MIDEX dans les années à venir pour accompagner les enseignants dans leurs démarches pour le déploiement de nouveaux dispositifs pédagogiques innovants. En complément, des outils pour optimiser le soutien aux compétences linguistiques seront mis en place.

1. Accueil et insertion des étudiants internationaux

En matière d'accueil, l'Université met en œuvre une chaîne complète correspondant aux normes de la Charte d'Accueil des Boursiers Etrangers du Gouvernement Français, tutorat d'accompagnement, parrainage par des étudiants français, aide pour les démarches administratives, journée d'accueil, programme culturel, tutorat pédagogique, aide au logement en partenariat avec le CROUS. Depuis deux ans, AMU a instauré un guichet d'accueil multiservices des étudiants internationaux, en partenariat avec le CROUS et la Préfecture, sur les deux villes d'Aix-en-Provence et de Marseille. AMU a obtenu en juillet 2019 le Label « Bienvenue en France » (avec deux étoiles) pour l'accueil des étudiants internationaux, faisant ainsi partie des 25 premiers établissements labellisés en France. Par ailleurs, afin d'accélérer l'intégration des étudiants internationaux, l'Université délivre un enseignement de qualité en français langue étrangère (FLE) au sein du SUFLE (Service Universitaire de Français Langue Etrangère). Le SUFLE est également engagé dans un processus de labellisation auprès de France Education International. AMU soutient l'offre de cours dispensés partiellement ou en totalité en langue anglaise dans ses programmes, afin de rendre ceux-ci plus attractifs pour les étudiants non-francophones.

La collaboration entre les étudiants français et internationaux sera encouragée à l'aide de mesures incitatives et d'opportunités pour travailler et apprendre ensemble dans le cadre des Instituts. Au travers de modules de formation permettant une coopération dans des environnements interculturels, d'ateliers internationaux pour les Doctorants et des Ecoles d'été pour les étudiants de Master et les doctorants, un **mélange culturel** sera favorisé au sein des Instituts et de la structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence.

2. La dimension internationale des formations

L'internationalisation implique que les étudiants soient mieux préparés à s'insérer, dès le premier cycle, dans des programmes de formation internationaux et soient encouragés à vivre des expériences - stages obligatoires à l'international ou cours dispensés par des experts internationaux par exemple - nécessaires à un avenir professionnel dans un monde de plus en plus intégré. Dans cette perspective, l'offre de formation en langues étrangères sera renforcée pour les étudiants et tous les personnels sous toutes ses formes, y compris par un apprentissage numérique. Pour ce faire, AMU mobilisera sa plateforme linguistique d'autoformation mais favorisera aussi les certifications linguistiques.

Il convient de souligner que l'université accorde une place importante à la formation ouverte à distance (la FOAD) avec la création du CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation) dont l'objectif est de promouvoir et d'aider au développement d'un enseignement de qualité favorisant la réussite de l'étudiant.

La situation de pandémie d'avril 2020 constitue un accélérateur du développement et du déploiement du numérique au sein de l'établissement. Elle permet d'assurer une continuité de l'enseignement en s'appuyant

sur les nouvelles technologies et encouragent les nouveaux usages pour la transformation numérique de la formation par la recherche.

AMU est aussi lauréate du projet **DREAM-U** qui fait le postulat que l'amélioration de la réussite repose sur le développement de l'autonomie des étudiants. Pour ce faire, trois chantiers opérationnels composent le projet et visent (1) l'évolution de l'offre de formation vers plus de modularité et de transversalité, (2) le renforcement des dispositifs d'accompagnement individualisés et (3) la transformation des pratiques pédagogiques mises en œuvre dans les parcours de licence.

AMU fait valoir également l'approche par compétences qui permet une réévaluation et un ajustement des objectifs des formations pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés et prône une meilleure adéquation des compétences avec l'emploi. Selon l'enquête Génération 2010 du Céreq, les jeunes ayant effectué un séjour encadré à l'étranger apparaissent davantage protégés du chômage, et bénéficier d'une insertion professionnelle plus rapide, vers des emplois plus stables (à durée indéterminée), plus qualifiés et mieux rémunérés. Cela se vérifie également à AMU où le taux d'insertion professionnelle estimé pour les diplômés de master en 2016, trois mois après l'obtention du diplôme, est de 92%. La différence significative entre les diplômés de master ayant réalisé une mobilité ou non durant leur master concerne le salaire moyen qui est plus élevé (184 € d'écart) pour les étudiants ayant réalisé une mobilité internationale en M1 ou M2.

L'essor des programmes de « **double ou multi-diplômes** » associant AMU à d'autres établissements d'enseignement supérieurs offre une ouverture internationale déterminante en matière d'accueil, d'attractivité et de mobilités des étudiants. AMU en compte une cinquantaine à son actif. Ces formations généralement bilingues et pluridisciplinaires permettent à l'étudiant d'explorer différents champs de compétences pour ensuite se spécialiser, mais aussi pour se nourrir d'une vision plus globale et systémique. La mise en place de ces programmes a été principalement facilitée par l'application du principe de reconnaissance complète et automatique des crédits ECTS transférables entre établissements, conformément au processus de Bologne.

Ces programmes de formation de **diplômes en partenariat international** ont pour principal objectif de faciliter la reconnaissance internationale des diplômes et des qualifications. Dans le cas plus spécifique des programmes « Erasmus Mundus Joint Master Degrees », les avancées en matière de reconnaissance de diplômes nationaux délivrés dans le cadre d'un partenariat international peuvent même donner lieu à la délivrance et à la reconnaissance de diplôme conjoint.

La plateforme des **Alumni** d'AMU ouverte en janvier 2019 est un vecteur d'attractivité et de rayonnement dans le monde entier. Elle permet d'offrir aux étudiants actuels et anciens, une potentialité d'opportunités : stage, emplois, compétences, collaborateurs.

Le développement à l'international des **écoles d'été de haute qualité scientifique** permet à AMU d'assurer son rôle de transmission et de diffusion de la connaissance. Chaque année, une dizaine d'écoles d'été sont organisées permettant de promouvoir les expertises du site d'Aix-Marseille à l'international dans les 5 axes thématiques prioritaires d'AMU. La mixité des participants (étudiants, chercheurs, doctorants, industriels...) rappelle que l'université est au cœur des sociétés, contribuant à l'intergénérationnel vecteur de cohésion sociale, à l'interculturalité par son ouverture au monde socio-économique et socio-culturel et à l'interdisciplinarité. AMU est un membre actif de 7 pôles de compétitivité regroupant de larges ensembles d'entreprises privées. AMU est par ailleurs membre fondateur de 7 Instituts Carnot, qui rassemblent des acteurs académiques et socio-économiques autour de projets de R&D. Un des projets phares d'AMU est la Cité de l'innovation et de la connaissance Aix-Marseille (CISAM) pour développer ses relations avec les acteurs socio-économiques.

Tout en bénéficiant d'une riche expérience en matière de coopération, Aix-Marseille Université reste orientée vers le développement de nouveaux projets qui l'ancre encore davantage sur son territoire et au niveau international comme un acteur majeur. Elle incarne aujourd'hui une institution tournée vers le monde, consciente des enjeux et des changements s'opérant dans les grandes aires géographiques.